

# ELECTRICITE : DES COUPURES HIVERNALES A PREVOIR

Pour anticiper d'éventuelles difficultés cet hiver, RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, et le sous-préfet ont mis en place un plan de délestage.

## QU'EST-CE QUE LE DELESTAGE ?

Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique. Cette mesure est destinée à retrouver l'équilibre entre l'électricité injectée et celle tirée du réseau. Le délestage permet d'éviter des pannes sur le réseau, en cas de demandes importantes et soudaines.

Un délestage est un levier que RTE peut activer en dernier recours pour faire baisser la consommation et éviter une coupure de grande ampleur en France.

## COMMENT SONT ORGANISEES LES COUPURES ?

- 1- Une durée de coupure des foyers de l'ordre de 2 heures.
- 2- A priori durant les périodes de pointe : le matin de 8 à 13 h et le soir de 18 à 20 h.
- 3- Une partie seulement des foyers sera coupée et à tour de rôle.
- 4- Les usagers sensibles ne sont pas coupés (hôpitaux, sécurité, défense nationale, industries à risque...)

## COMMENT LES COMMUNES SONT-ELLES INFORMEES ?

Une communication sera effectuée auprès des communes et des riverains :

- J-3 : annonce vigilance renforcée
- J-2 : déclenchement cellule de crise, information des collectivités
- J-1 : à 17 h – disponibilité des adresses concernées par les coupures, information des collectivités
- Jour J : mise en œuvre du délestage.

## COMMENT SE TENIR INFORME ?

Avec EcoWatt, soyez alerté en cas de risque de coupure.

- Soit en allant sur le site internet <https://www.monecowatt.fr/> pour s'informer de la tendance nationale sur 3 jours ou en s'inscrivant à l'alerte vigilance coupure par sms.
- Soit en téléchargeant l'application et en veillant à activer les notifications pour être alerté lorsque la situation devient tendue en France.

## COMMENT LA MAIRIE COMMUNIQUERA AUPRES DE VOUS ?

- Par le Facebook de la commune,
- Par une information distribuée dans vos boîtes aux lettres
- Par appel ou porte à porte auprès des personnes ne disposant pas de téléphone portable.
  - Pour se faire, nous invitons toutes les personnes concernées à appeler le secrétariat de la mairie (03.27.94.58.10) afin d'y laisser leurs coordonnées téléphoniques et adresse.
  - Nous établirons un fichier et chaque élu aura plusieurs personnes à contacter.
  
- Nous invitons les patients à haut risque vital (PHRV) à vérifier qu'ils sont bien inscrits auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cela leur permettra de bénéficier d'une information individuelle en cas de coupure sur le réseau électrique.
  - Le dispositif d'information PHRV s'adresse :
    - Aux patients sous respirateur ayant une autonomie respiratoire inférieure ou égale à quatre heures par jour. Il s'agit des personnes étant sous respirateur artificiel plus de 20 h par jour.
    - Aux enfants bénéficiant de nutrition parentérale à domicile.
- Si une personne à HRV n'est pas connue de l'ARS, elle doit remplir un formulaire de demande et faire compléter un certificat médical par son médecin traitant. Sur la demande d'information, remplir les cases A et B sans oublier d'indiquer vos coordonnées téléphoniques (fixe et portable en cas d'urgence). Les quatre premiers feuillets du document sont à transmettre à l'ARS Hauts de France – Cellule de veille sanitaire – 556, avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE, ou par mail : [ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr) accompagnés du certificat médical. Le 5<sup>ème</sup> exemplaire doit être conservé par le patient. La démarche est à effectuer chaque année.
- + d'infos : <https://www.hauts-de-France.ars.santé.fr/patient-haut-risque-vital-soyez-informe-en-cas-de-coupure-electrique-2>.
  
- **Concernant l'école** : la mairie sera avertie la veille, à 17 h, de la coupure de courant. Si la salle de classe est concernée par la coupure : il n'y aura pas de classe le matin. La mairie en informera l'enseignante et les parents d'élèves. Si l'école d'Hem Lenglet n'est pas concernée, la garderie fonctionnera ainsi que le transport pour Hem Lenglet. Si la coupure a lieu de 8 à 10 h, la cantine pourra accueillir les enfants à 12 h. En cas de coupure après 10 h, le service cantine sera supprimé. Quant à une coupure de 18 à 20 h, la garderie sera supprimée le soir.